

# Lutte contre la précarité énergétique

## Programme Habiter Mieux - état d'avancement

### Chiffres-clés

Depuis le début du programme, **78 211** logements ont fait l'objet de travaux de rénovation thermique sur le territoire métropolitain à destination de :

- 72 256 propriétaires occupants
- 3 941 propriétaires bailleurs
- 2 014 logements en copropriété en difficulté

**777,6 M€** d'aides aux travaux de l'Anah et du Fonds d'aide à la rénovation thermique (PIA) ont été engagés permettant la mise en chantier de **1 566,3 M€** de travaux.

Au 31 août 2014, **27 505 logements** ont été engagés dans un projet de travaux de rénovation thermique.

**L'objectif 2014 est de rénover 50 000 logements**, conformément aux annonces du Premier ministre le 29 août dans le cadre du plan de relance pour le logement.

### Propriétaires occupants

· Les aides « Habiter Mieux » assurent aujourd'hui près de **60 %** du financement des travaux. Les aides bénéficient à **70 %** à des ménages aux ressources très modestes. Cela correspond à un couple habitant hors Île-de-France et dont le revenu fiscal de référence est inférieur à **26 708 €**.

· **72 256** propriétaires occupants, soit plus de **174 960 personnes** (dont près d'1/4 appartient à un ménage de 4 personnes et plus), ont bénéficié de l'aide.

· **18 067 €** de travaux en moyenne

	Montant moyen des travaux	Montant moyen de la subvention Anah	Montant de la prime «travaux» de l'État
Depuis le début du programme	18 067 €	6 484 €	2 891 €
En 2014	18 692 €	7 268 €	3 417 €

Avant travaux, **61 %** des logements sont classés en étiquettes G ou F. **Le gain énergétique moyen est de 39 %**, soit 14 points de plus que les 25 % exigés par le programme.

Si le montant moyen des travaux est d'environ **14 000 €** lorsque le gain énergétique est inférieur à **35 %**, il s'élève au double, soit **28 000 €**, lorsque le gain est supérieur à **50 %**.

Gain énergétique	Nombre de logements engagés	Montant moyen des travaux
25 à 35 %	36 204	14 243 €
35 à 40 %	21 818	17 893 €
+ de 50 %	14 234	28 060 €

La part des logements d'avant 1949 représente **43 %** des logements rénovés avec un coût moyen de travaux de **21 555 €**. Seuls **18 %** des logements concernés ont été construits après la première réglementation thermique datant de 1975 avec un coût moyen de travaux de **15 195 €**.

**92 %** des logements sont des maisons individuelles.

## Propriétaires bailleurs\*

Avant travaux, **79 % des logements** sont classés en étiquettes G ou F.

Les travaux engagés par les propriétaires bailleurs sont des **travaux lourds de réhabilitation** dont le montant s'élève en moyenne à **56 130 €**.

- **3 941** logements de propriétaires bailleurs rénovés
- **78 %** des logements rénovés étaient vacants avant les travaux
- **64 % de gain énergétique** moyen
- **77 %** des logements rénovés ont été construits avant 1949

Type de conventionnement	Total	Zone A	Zone B	Zone C
Loyer social	2 950	23	1 008	1 919
Loyer très social	384	16	210	158
Loyer intermédiaire	607	88	355	164

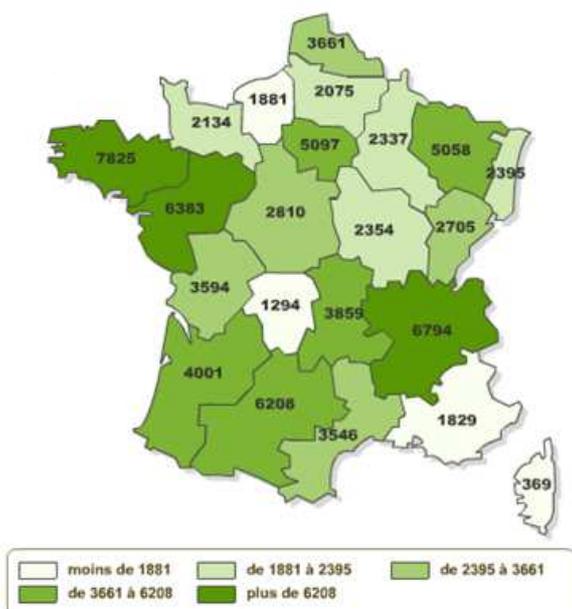
Les subventions aux propriétaires bailleurs sont conditionnées au **conventionnement du logement** (loyer social, très social ou intermédiaire) et à la location à des ménages sous plafonds de ressources.

**Zone A** : agglomération parisienne, Genevois français et une partie de la Côte d'Azur.

**Zone B** : agglomérations de plus de 50 000 habitants, communes en lisière de l'agglomération parisienne, certaines communes littorales et frontalières.

**Zone C** : toutes les autres communes.

## Répartition régionale des logements rénovés



## Répartition départementale des logements rénovés

